



Montreuil, le 13/04/2026

# LETTRE OUVERTE de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • 01.55.82.80.80  
• Suivez-nous sur Instagram ou facebook : [cgt\\_finances\\_publiques](https://www.instagram.com/cgt_finances_publiques) f : [cgt\\_finances\\_publiques](https://www.facebook.com/cgt_finances_publiques)

## Madame la Directrice Générale,

La CGT Finances publiques est toujours en attente d'une réponse aux 2 courriers que nous vous avons envoyés.

Le premier concerne les indus et leur traitement effectué par la DG. Lors d'une réponse à notre premier courrier le 4 mars, vous indiquez qu'il a été demandé aux comptables d'ouvrir la possibilité d'un plan d'étalement du remboursement selon un échéancier adapté à la situation de chaque agente et agent. Or, d'après nos remontées, rien de tel n'est effectué.

Pour la CGT Finances publiques, ce sont aux agentes et agents de décider des modalités d'étalement du remboursement en lien avec leurs budget.

La CGT Finances publiques persiste à affirmer que les agentes et agents ne sont en rien responsables de ces indus et n'en avaient aucune connaissance.

Au regard de la jurisprudence, de la responsabilité imputable à l'administration et du fait que les agentes et agents concerné-es vont dans le même temps subir une baisse de rémunération, la CGT Finances publiques revendique une remise gracieuse la plus large et la mise en place d'un échéancier de droit sur 24 mois pour le solde restant dû, avec dans tous les cas la prise en compte des situations individuelles des agent-es concerné-es.

La CGT Finances Publiques ne peut admettre que les agentes et agents subissent cette maltraitance supplémentaire !

Le deuxième courrier concerne la problématique de la hausse du carburant et sa conséquence sur le pouvoir d'achat des agentes et agents.

Pour rappel, pour la CGT Finances publiques, il faut d'ores et déjà prendre des mesures afin de protéger le pouvoir d'achat des agentes et agents de la DGFIP.

Certaines directions ont d'ailleurs déjà pris des décisions notamment en autorisant la mise en place de télétravail dit « exceptionnel ». D'autres le refusent en s'enfermant dans une lecture restrictive des textes forcément défavorable aux agents !

La CGT Finances publiques demande que des dispositions nationales soient prises afin que chaque agente et agent de la DGFIP, dès lors qu'il ou elle en fera la demande, puisse bénéficier de jours de télétravail supplémentaires.

Concernant les agentes et agents dont les missions ne sont pas télétravaillables, la CGT Finances publiques demande, qu'à titre exceptionnel, durant la période de cette crise, une journée d'ASA leur soit attribuée par semaine.

A défaut d'accéder à ces demandes, l'administration doit participer aux frais de déplacement.

Ces mesures ne peuvent être que transitoires. Les rémunérations doivent être revalorisées en conséquence.

La CGT Finances publiques vous demande d'apporter une réponse à ses courriers et d'accéder rapidement à nos demandes pour atténuer les difficultés financières des agentes et agents.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT Finances Publiques  
Fanny De Coster  
Secrétaire générale